

PROCES-VERBAL DU GREFFE

Commune :	Scrutin(s) du	
A remplir par le greffe SUISSES EXCLUSIVEMENT (CH/VD/CO) Chiffre à saisir dans VOTELEC		
1. Nombre d'électeurs inscrits en matière fédérale / cantonale (à la clôture du rôle)	A remplir par le greffe	
2. Nombre de votes non pris en compte (contrôle VPC et VBV)	A remplir par le greffe	
A remplir par le greffe		
3. Nombre d'enveloppes de vote conformes mises dans l'urne	CH – VD – CO 4. Nombre de cartes de vote accompagnant les votes conformes	CO ⇒ ⇒
A remplir par le bureau seulement en cas de divergence avec les chiffres du greffe		
CH – VD – CO ⇒	CO ⇒	
Remarques éventuelles: (En cas de scrutin communal, le greffe inscrit ici le nombre d'électeurs inscrits en matière communale)		
Les soussignés confirment avoir procédé au relevé de tous les lieux de dépôt des votes et certifient l'exactitude du procès-verbal ci-dessus. 1. : 2. : Lieu et date :		

Annexes :

Rôle des électeurs + liste des numéros d'électeurs biffés
 Cartes de vote accompagnant les votes conformes (le cas échéant)
 1 urne